

Bruxelles, le 29 juin 2018
(OR. en)

10346/18

**Dossier interinstitutionnel:
2015/0138 (NLE)**

**COASI 160
ASIE 28
ELARG 39**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
N° doc. préc.:	10403/15
N° doc. Cion:	COM(2015) 312 final
Objet:	UE - République de Corée: protocole à l'accord-cadre - Adhésion de la Croatie - Adoption

1. Le 26 juin 2015, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et à l'application provisoire d'un protocole à l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne, ainsi que le texte du projet de protocole à l'accord-cadre qui figure dans les documents 10404/15 + ADD 1. À la même date, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la conclusion dudit protocole (doc. 10403/15 + ADD 1).

2. Conformément à l'article 6, paragraphe 2, deuxième alinéa, de l'acte d'adhésion de la République de Croatie, l'adhésion de la République de Croatie à des accords signés ou conclus par l'Union européenne et ses États membres doit être approuvée au moyen d'un protocole auxdits accords.
3. Le 21 avril 2016, le Conseil a adopté la décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un protocole à l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne¹, et a décidé de demander l'approbation du texte par le Parlement européen sur la base du projet de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 7817/16 + COR 1 (en).
4. Le protocole a été signé le 21 juin 2017 à Bruxelles.
5. Le Parlement européen a donné son approbation le 3 mai 2018.
6. Le groupe "Asie/Océanie" est parvenu à un accord sur le projet de décision du Conseil en question le 29 juin 2018.

¹ JO L 161 du 26.6.2018, p. 1.

7. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander que, lors d'une de ses prochaines sessions, le Conseil:
- a) adopte, en point "A", la décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un protocole à l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 7817/16 + COR1 (en), ainsi que le protocole à l'accord-cadre, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 7730/16.
8. Il est rappelé que le protocole entre en vigueur le premier jour du mois suivant la date à laquelle toutes les parties contractantes se sont notifié l'accomplissement des procédures nécessaires à cet effet.
-